afccc
association française des centres
de consultations conjugales

Formation
CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

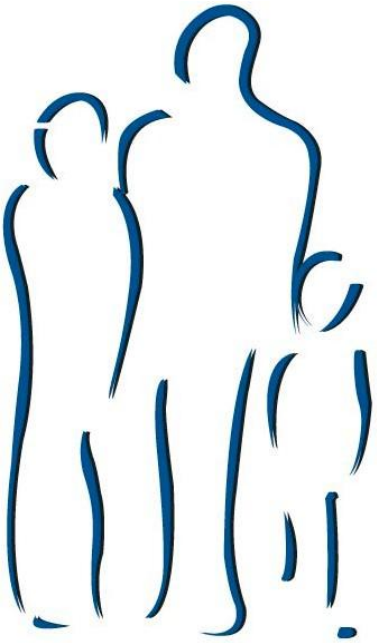

Institut de formation
44, rue Danton
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 46 70 12 44

Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Organisme formateur 11 13994
Siret : 775 689 060 000 74
APE 8559A

secretariat@afccc.fr
www.afccc.fr

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Formation agréée par le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale,
et conforme à l'arrêté du 3 décembre 2010

Une formation certifiante de niveau 6 (bac+3 ; bac+4) :

La formation vise le développement des savoir-faire propres aux compétences des conseillers conjugaux et familiaux telles qu'elles sont régies par le référentiel métier enregistré au RNCP, ainsi que dans l'arrêté du 3 décembre 2010.

Le métier de conseiller·ère conjugal·e et familial·e (CCF) consiste à exercer – auprès des jeunes, des femmes, des couples et des familles – des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille.

L'enregistrement au RNCP de la certification CCF présentée par le Mouvement français du Planning Familial, a été renouvelé le 28 mars 2025, pour une durée de 5 ans (fiche RNCP40370) **https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40370/**

L'AFCCC est habilitée, jusqu'au 28 mars 2030, par l'organisme certificateur à former et organiser les épreuves de certification.

Public et prérequis :

Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2010 qui l'encadre (JORF n°0286 du 10 décembre 2010), la formation au conseil conjugal et familial est accessible aux personnes justifiant d'un diplôme enregistré au moins au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles dans les domaines suivants : médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation, ainsi qu'aux personnes ayant obtenu l'attestation de formation ''Education à la vie'' et justifiant de 200 heures d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale.

Admission à la formation, un parcours en trois étapes :

- Etude du dossier d'inscription composé de : un CV, une lettre de motivation,une copie du dernier diplôme obtenu, un justificatif professionnel (bulletin de salaire).
- Participation obligatoire à une réunion d'information
- 1er entretien avec un clinicien.

Objectifs de la formation :

Le parcours de formation, constitué de 3 modules + d'un module transversal, permet d'acquérir les compétences des 6 Blocs du référentiel de la certification 40370, https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40370/

Bloc 1/ Conduite d'entretiens dans une approche psycho- sociale (counseling) auprès

de personnes, couples et familles dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Bloc 2/ Mise en œuvre d'actions collectives dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de différents publics

Bloc 3/ Promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS et enjeux de la fonction de CCF

Bloc 4/ Accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle

Bloc 5/ Accompagnement des personnes concernées par des situations de violences

Bloc 6/ Accompagnement des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité

La formation permet également d'acquérir une écoute clinique spécifique à l'approche de l'Afccc par l'étude des enjeux psychologiques dans la relation de soi à l'autre et de soi à soi.

Pour ceux qui souhaitent approfondir leurs compétences dans un des trois domaines suivants : la santé sexuelle, les animations collectives, ou les entretiens de consultation conjugale, ***sans volonté d'obtenir le titre de conseiller conjugal et familial****, il est possible de s'inscrire à l'un ou à l'autre des modules. Un entretien avec un des formateurs sera requis avant l'entrée en formation à l'un des modules.*

Modalités pédagogiques :

Les formations de l'AFCCC sont abordées à partir de concepts psychodynamiques car elles permettent une approche cohérente et approfondie du fonctionnement psychique. Les pratiques qui s'y réfèrent visent une écoute respectueuse des libertés de l'individu.

Cette formation allie :
-Une approche théorico clinique (à partir de films, travail sur textes, bibliographies ou conférences de professionnels experts dans les domaines concernés par le champ de la formation CCF).
-Une approche pratique ou expérientielle à partir d'activités pédagogiques : jeux de rôles, stages, présentations cliniques faite par les stagiaires et qui seront élaborées et analysées en groupe et avec les formatrices.

Certification :

Pour être **certifié** CCF, il est impératif de se conformer et participer à toutes les épreuves telles qu'elles sont définies par le Référentiel de Certification et ce, dans le strict respect de notre partenariat avec l'Organisme Certificateur, la Confédération Nationale du Planning Familial.

L'obtention du titre de CCF passe par la capitalisation ou la validation des 6 blocs de compétences.

Les épreuves sont organisées par l'AFCCC, elles consistent en des mises en situation reconstituées, des études de cas, analyses critiques de la pratique, et contrôle de connaissances. Les blocs 1 et 2 sont également validés par la réalisation d'un stage en situation professionnelle, et la rédaction de 2 rapports d'observation. Le bloc 3 comprend la rédaction d'un écrit professionnel, soutenu devant un jury.

Les avis émis par les jurys constitués par l'AFCCC sont ensuite étudiés et validés par la Confédération nationale du Planning Familial en sa qualité d'organisme certificateur.

MODULE ANIMATIONS COLLECTIVES « EVARS » :

4 sessions de deux jours et demi (70 heures) et un stage de 40h

Dates : du 22 au 24 janvier 2026, du 26 au 28 février 2026, du 09 au 11 avril 2026, du 11 au 13 juin 2026.

Les sessions se déroulent du jeudi 9h30 au samedi 13h00. Jeudi et vendredi en présentiel, samedi matin en distanciel.

Objectif général : Ce module vise à former les professionnels à la mise en œuvre d'animations collectives sur les thèmes de la vie affective et sexuelle auprès de différents publics.

Organisation du module :

4 sessions de 2 jours ½ alliant connaissances théoriques et mises en situations.
1 stage de 40h d'observation et mise en pratique : à réaliser entre le 1er février et le 15 juin 2026

Objectifs spécifiques :

1. Acquérir des connaissances: autour de l'Education à la Vie Affective et Sexuelle en milieu scolaire : cadre et objectifs des animations scolaires, lois et circulaire 2018; d'ordre biologique et médical sur l'anatomie, les IST et la contraception ; concernant le public adolescent : les questions relatives à la puberté, le développement psycho-sexuel et les enjeux du passage à l'adolescence ; à propos de la législation concernant la sexualité des jeunes : le mythe de la majorité sexuelle, les relations sexuelles entre mineurs, entre mineurs et majeurs, les violences sexuelles, sexualité et internet ;
2. Apprendre à adapter son intervention en fonction du public : adolescents, adultes, personnes vivant avec un handicap, etc. ;
3. Comprendre l'approche globale et positive de la circulaire adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement ;
4. Savoir articuler les 3 champs de connaissances et de compétences : le champ juridique et social, le champ psycho-émotionnel et le champ biologique ;
5. Apprendre les éléments d'une dynamique de groupe : comment poser un cadre sécurisant et établir une relation de confiance, repérer les phénomènes de groupe et les utiliser dans l'animation, s'adapter à un groupe ;
6. Avoir connaissance de la stratégie nationale de politique familiale ;
7. Apprendre à repérer les partenaires et créer un réseau partenarial ;
8. Comprendre les spécificités d'un groupe de parole.

Evaluation / Epreuves de Certification :

Les épreuves de compétences du Bloc 2 :

- Mise en situations d'animations collectives : session de juin 2026
- Rapport d'observation à rendre : au plus tard le 14 juillet 2026

MODULE SANTE SEXUELLE :

4 sessions de deux jours et demi (70 heures)

Dates : *du 17 au 19 septembre 2026 – du 22 au 24 octobre 2026 – du 10 au 12 décembre 2026 – du 14 au 16 janvier 2027*
Les sessions se déroulent du jeudi 9h30 au samedi à 13h00.

Objectifs : Ce module a pour objectif d'apporter une vision éclairée du travail spécifique et diversifié des CCF en santé sexuelle. Il forme les professionnels à l'accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle :

- conduite d'entretiens pré et post IVG,
- conduite des entretiens d'informations sur la vie affective, relationnelle etsexuelle auprès des jeunes, des adultes, des personnes en situation de handicap, notamment :: entretiens de première contraception, entretiens de première consultation gynécologique, entretiens pré et post IVG pour les mineures et pour les majeures, entretiens autour des prises de risque dans la vie sexuelle, entretiens autour des questionnements liés au désir d'enfant, entretiens autour des questionnements liés à l'identité sexuelle, à l'orientation sexuelle, à la sexualité et à la vie affective et sexuelle à l'adolescence.

Organisation du module :
4 sessions de 2 jours ½ alliant connaissances théoriques et mises en situations.

Objectifs spécifiques :

1. Apporter un repérage sur le cadre légal et réglementaire sur la pratique : de l'IVG (son historique, son cadre, son évolution, protocoles de prise en charge et accompagnement desmineures), de l'IMG, de l'accouchement sous X ;
2. Apporter un repérage sur le cadre légal et règlementaire sur : les parcours de transition, laPMA, la GPA et l'adoption en particulier en contexte d'homoparentalité
3. Revoir les connaissances de base d'ordre biologique et médical sur l'anatomie, les IST et la contraception ;
4. Apporter des connaissances de base en matière de santé sexuelle : notion de réponse sexuelle, dysfonctionnements sexuels et leurs causes, représentations sociales liées aux sexualités et aux identités de genre (*thèmes approfondis dans le module « Tenir conseil en CCF ») ;*
5. Connaître les interdits autour des violences sexuelles ;
6. Approfondir la question du désir d'enfant, ses ressorts psychologiques, les constructionssociales ;
7. Clarifier différents termes : Centre de santé sexuelle, CPEF, Planning, Centre d'IVG, Centred'Orthogénie, Centre de Santé, CeGIDD et EVARS ;
8. Revoir et approfondir les connaissances théoriques en direction de l'adolescence et notamment sur les enjeux psycho-sexuels de l'adolescence. Identifier l'adolescent ensouffrance, l'accompagner et l'orienter ;
9. Repérer les différents professionnels et les lieux ressources susceptibles de recevoir desadolescents ;

10. Apporter des repères sur les différents entretiens en santé sexuelle : sensibiliser les stagiaires à l'écoute des représentations concernant les moyens de contraception, la grossesse, l'IVG, à l'ouverture de la pensée et de la parole et à l'expression des ressentis,des émotions et de la détresse des consultants ;
11. Sensibiliser les stagiaires à être à l'écoute de leurs mouvements psychiques et de ceux desconsultants.

Le 2ème entretien clinique est à réaliser ***entre le 16 janvier et le 15 février 2027***

Evaluation / Epreuves de Certification :

Les épreuves de compétences du Bloc 4 :

- Contrôle de connaissances et cas pratiques : en cours de formation
- Cas clinique IVG : en asynchrone

MODULE : « TENIR CONSEIL »
(formation à l'entretien conjugal et familial)

15 sessions de deux jours et demi (262.5 heures) et un stage de 40h

Objectifs :
Ce module vise à former les professionnels à la conduite d'entretiens individuels, d'entretiens de couple ou d'entretiens familiaux dans le cadre de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Face à une plainte conjugale ou familiale, les professionnels sont souvent déroutés. Ils seront formés aux enjeux psychologiques qui traversent les couples et les familles d'aujourd'hui, dans leurs diversités.

Ces entretiens permettront aux professionnels d'accompagner également les personnes concernées par des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales et proposer des dispositifs adaptés, ou bien soutenir et accompagner la parentalité autour des enjeux éducatifs.

Objectifs spécifiques :

1. découvrir la spécificité du « tenir conseil » avec les couples et les familles et adapter son intervention,
2. distinguer le travail du « tenir conseil » et un « travail thérapeutique »,
3. repérer les différentes aides apportées aux couples et aux familles (conseil, thérapie,médiation, sexologie, etc.) pour mieux orienter,
4. accompagner les familles autour des enjeux éducatifs, notamment en vue de prévenir le mal-être et les violences éducatives,
5. repérer les indicateurs de vulnérabilité et engager des actions adaptées,
6. identifier les mécanismes d'emprise et mobiliser les connaissances du cadre légal,
7. évaluer le degré d'urgence d'une situation de violence,
8. évaluer les problématiques individuelles des auteur.e.s de violence,
9. analyser sa posture professionnelle.

Organisation du module :
Ce module de 262.5 heures est composé de ***6 ateliers théorico-cliniques*** et d'un stage de 40 heures. Il allie :

- Une approche théorico-clinique à partir de films, travail sur textes, bibliographie sur les thèmes en lien avec la vie affective relationnelle et sexuelle.
- Une approche transversale sur la pratique de la conduite d'entretiens de conseil à partir : a) de mises en situation sous forme de jeux de rôle, b) de mises en situation d'entretiens réels dans le centre de formation, c) d'observation et de mise en pratique d'entretiens en stage.
- Un stage d'observation et de mise en pratique (40 h) qui s'effectue sur une période de 6 mois et donne lieu à l'écriture d'un rapport d'observation.

15 sessions de 2 jours ½ qui se déroulent du jeudi matin 9h30 au samedi 13h, dans la période du 18 février 2027 au 11 juin 2028.
+ 1 stage de 40h d'observation et mise en pratique : à réaliser entre le 1er mai et le 15 décembre 2027.

Les 6 ateliers sont pensés comme un lieu mixte d'apports théoriques et d'élaborations cliniques à partir de situations apportées par le formateur ou par les stagiaires.

Atelier 1 « Le couple » - 3 sessions
Dates : *du 18 au 20 février 2027- du 18 au 20 mars 2027- du 22 au 24 avril 2027*

Dans une société toujours plus exigeante, le couple est fortement idéalisé. Il s'en trouve d'autant plus fragilisé. La clinique des couples, depuis qu'elle existe, a considérablement évolué. Cet atelier vous permettra d'aborder les différents concepts et théories qui traversent cette pratique singulière.

Atelier 2 « La famille » - 3 sessions
Dates : *du 27 au 29 mai 2027- du 1er au 3 juillet 2027- du 9 au 11 septembre 2027*

La famille serait nécessaire au petit d'homme comme lieu d'humanisation. On observe aujourd'hui différentes façons de faire famille. De nouveaux mots apparaissent : parentalité, homoparentalité, co-parentalité, multiparentalité, biparentalité…

Atelier 3 « La pratique de l'entretien de consultation » - 3 sessions
Dates : *du 7 au 9 octobre 2027- du 4 au 6 novembre 2027- du 2 au 4 décembre 2027*
Cet atelier vise la pratique de la conduite d'entretien dans le cadre spécifique du travail de consultation. Le consultant vient demander un conseil ou de l'aide parce qu'il souffre, tout en refusant d'en *payer le prix*. Le clinicien a donc à faire avec ce faisceau de contradictions. Les stagiaires seront amenés à discerner les différentes postures du clinicien : du conseil à la thérapie.

Atelier 4 « Les violences conjugales et familiales » - 3 sessions
Dates : *du 6 au 8 janvier 2028- du 10 au 12 février 2028- du 9 au 11 mars 2028*
Tout professionnel qui travaille auprès des couples et des familles sera confronté à des situations relevant de violences et de maltraitances. Comment intervenir ? Avec quels repères théoriques ? Signaler ? Et le secret ? Penser les effets de la violence sur les professionnels.

Atelier 5 « La sexualité » - 2 sessions
Dates : *du 6 au 8 avril 2028 -du 11 au 13 mai 2028*
La sexualité est une énigme. Comment le professionnel peut-il accueillir la plainte et accompagner la créativité et la singularité des couples.

Atelier 6 «La séparation » - 1 session
Dates : *du 9 au 11 juin 2028*
Se séparer de qui ? Se séparer de quoi ? Les séparations peuvent être tout autant des catastrophes que des victoires. Cet atelier est chargé de sensibiliser les stagiaires aux enjeux psychiques de la séparation.

Le stage de 40 heures est à réaliser entre mai et décembre 2027

Suivi et Evaluation :

- Un 3ème entretien clinique est à réaliser en juin 2028
- Un bilan écrit du parcours de formation est rédigé par le stagiaire et doit êtreremis: au plus tard le 17 juin 2028.

Evaluation / Epreuves de Certification :

Le module « Tenir conseil » est ponctué d'épreuves pour valider des blocs de compétences telles que définies dans le Référentiel de Certification. Chacune des épreuves sera détaillée dans le Livret de Certification du stagiaire remis à l'entrée en forormaiton

Ces épreuves se résument ainsi :

Les épreuves du Bloc de compétences 1 :

-mise en situation reconstituée d'entretien, échanges avec le jury
-rapport d'observation du stage

Les épreuves du Bloc de compétences 5 :

-études de cas pratiques

Les épreuves de compétences du Bloc 6 – compétences 6.3 et 6.4 :

-études de cas pratiques asynchrone

PARCOURS TRANSVERSAL-Bloc 3:

Ce travail est transversal pour pouvoir être mené « tout au long de la formation ». C'est un temps de travail individuel réparti sur le 3ème module de la formation, complété par des temps de travaux individuels en lien avec le territoire.

Objectif : Promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS, et enjeux de la fonction de conseiller conjugal et familial.

Organisation du parcours :

- 3 demi-journées (4h) de regroupements en visio pendant le module 3

Objectifs spécifiques :

- Repérer les enjeux que soulève la pratique du CCF, en mobilisant ses connaissances et observations, afin de développer son analyse réflexive du métier
- Réaliser une veille professionnelle, via des sources institutionnelles et partenariales, afin d'avoir une connaissance actualisée des politiques sociales, familiales et de santé sexuelle en vigueur
- Elaborer un diagnostic social et territorial, en mettant en oeuvre la méthodologie adéquate (recherche-action, questionnaires, entretiens...), afin de participer à la résolution de problématiques spécifiques
- Développer son réseau professionnel et partenarial, en identifiant les structures pertinentes (institutions, associations, financeurs...) afin de permettre la mise en oeuvre d'actions dans le champ du CCF
- Concevoir des préconisations concrètes et réalisables, en précisant leurs objectifs et moyens d'évaluation, afin de promouvoir la VARS
- Produire une argumentation, en maîtrisant les différents registres d'expression écrite et orale, afin de promouvoir la VARS

Evaluation / Epreuves de Certification :

Rédaction d'un écrit professionnel et soutenance devant un jury en fin de formation.

Certification de la formation CCF :

La certification (RNCP 40370) est obtenue en fonction des résultats aux épreuves de chacun desmodules.

Diverses professions ou qualifications permettent des dispenses de validation pour certains blocs de compétence. Les équivalences partielles seront prises en compte pour la certification, mais elles ne donneront pas lieu à un allègement de la formation. A retrouver sur le lien https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40370/

COÛT DE LA FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Modalités de financement	**Prix**
Prise en charge personnelle	8050,00€
Formation continue (financement employeur)	9460,00€

Coût des modules indépendants (si cette option est choisie) :

	Module 1	**Module 2**	**Module 3**
Prise en charge personnelle	**1400**	**1400**	**5250**
Formation continue (financement employeur)	**1645**	**1645**	**6170**

LIEU
AFCCC – 44 rue Danton – 94270 - le Kremlin Bicêtre

RESPONSABLE DE LA FORMATION
Cathy SAULNIER, Conseillère conjugale et familiale, psychologue clinicienne

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INSCRIPTIONS
Secrétariat de l'institut de formation
Tél : 07 44 73 02 03
Mail : secretariat@afccc.fr

Mise à jour 09/04/2024